

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2126

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 2074 (Rect) de M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 8, après le mot :

« stationnement »,

insérer les mots :

« dans un port corse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.